## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 13966

## RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET : Commune de Gréasque - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 - Tranche 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Gréasque pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 qui fait apparaître les modifications suivantes conformément à l'annexe 1 :

- Modification du montant global des tranches annuelles 2018 et 2019;
- Suppression de la dernière tranche du contrat (2020).

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat désormais phasé sur la période 2016/2019.

Toutefois, elles conduisent à une modification des affectations conformément à l'annexe 2.

• ACQUISITION FONCIERE ET AMENAGEMENT DE LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES, DE L'URBANISME ET DE LA POLICE MUNCIPALE

La commune de Gréasque a fait l'acquisition des locaux d'une ancienne entreprise en 2016. Elle envisage de les réhabiliter pour les services techniques, le service de l'urbanisme, la police municipale et le CCFF.

Le montant global de l'opération, prévue en 2016 et 2018 s'élève à 2 140 000 € HT, dont 870 000 €HT pour la tranche 2018. La commune bénéficie d'une subvention de la Métropole AMP de 428 000 € pour l'ensemble du projet. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 284 000 € dont 522 000 € pour la tranche 2018.

• REHABILITATION DU COURS FERRER ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLAGE

La commune envisage de réhabiliter les espaces publics du centre du village : le Cours Ferrer, la place des Martyrs, la place Félix Lescure et le carrefour avenue du 8 mai 45 / avenue de la Libération. Seront créées des places de parking avec une zone limitée à 20 km/h, la voirie et les trottoirs seront remis à niveau. La priorité sera donnée aux déplacements des piétons.

Le montant de l'opération prévue entre 2018 et 2019 s'élève 780 570 €HT, dont 342 130 €HT pour la tranche 2018. La commune bénéficie d'une subvention de la Métropole AMP de 156 114 € La subvention départementale pourrait s'élever à 468 342 € dont 205 278 €pour la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2016/2019 s'élève à 1 212 130 €HT conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 727 278 €, pour la tranche 2018, selon le détail indiqué en annexe 1.

La dépense a déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V, en application de la délibération n°95 du 25 mars 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL